Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture de l'alimentation de la pêche et des affaires rurales	Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche Sous-Direction de la Politique des Formations de l'Enseignement Général, Technologique et Professionnel Bureau des Enseignements Technologiques et Professionnels 1 ter, avenue de Lowendal 75700 PARIS 07 SP Dossier suivi par : Gilles CHAFFANJON Tél : 01.49.55.52.72 Fax : 01.49.55.56.17 Réf. Interne : Réf. Classement :	**NOTE DE SERVICE** **DGER/POFEGTP/N2002-2053** **Date : 30 MAI 2002**

Date de mise en application : immédiate

Instructions complémentaires à la note de service DGER/POFEGTP/N2001-2059 du 19 juin 2001

Le Ministre de l'agriculture, de l'alimentation,
de la pêche et des affaires rurales
à
Madame et Messieurs les Directeurs régionaux
de l'agriculture et de la forêt

Nombre d'annexes : 2

Objet : Epreuve professionnelle de l'option «Travaux forestiers» du CAPA : instructions complémentaires sur les épreuves terminales ponctuelles et la mise en œuvre du contrôle certificatif en cours de formation.

Bases juridiques : décret n° 95-464 du 26 avril 1995 ; arrêté du 12 janvier 2001.

MOTS-CLES : EVALUATION, CCF, CAPA TRAVAUX FORESTIERS.

Plan de Diffusion	
Pour exécution : - Administration centrale - Diffusion B - Directions régionales de l'agriculture et de la forêt - Directions de l'agriculture et de la forêt des DOM - Inspection générale de l'agriculture - Hauts-commissariats de la République des TOM - Conseil général du génie rural des eaux et des forêts - Inspection de l'enseignement agricole - Etablissements public nationaux et locaux d'enseignement agricole - Unions nationales fédératives d'établissements privés	Pour information : - Organisation syndicales de l'enseignement agricole public - Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public

Cette note de service a pour objet de préciser la note de service DGER/POFEGTP/N2001-2059 : « Instruction sur la formation en milieu professionnel, la mise en œuvre du contrôle certificatif en cours de formation, les épreuves ponctuelles terminales du domaine professionnel dans les filières préparant l'option «Travaux forestiers» du CAPA rénové (décret du 26 avril 1995 et arrêté du 12 janvier 2001).

I) PARTIE COMMUNE A TOUS LES CANDIDATS DE L'EPREUVE PROFESSIONNELLE DU CAPA OPTION «TRAVAUX FORESTIERS»

Il s'agit d'une épreuve terminale ponctuelle réalisée sous la forme d'un entretien de 30 minutes maximum portant sur :

- la formation en milieu professionnel et les connaissances techniques,
- la reconnaissance de végétaux.

Elle est évaluée à l'aide d'une grille nationale présentée en ANNEXE I.

II) PARTIE DE L'EPREUVE PROFESSIONNELLE SPECIFIQUE AUX CANDIDATS NE BENEFICIANT PAS DU CONTROLE CERTIFICATIF EN COURS DE FORMATION

Il s'agit d'une épreuve terminale ponctuelle de pratique professionnelle, l'évaluation doit se faire à l'aide de la grille nationale présentée en ANNEXE II. La capacité de travailler en sécurité est obligatoirement évaluée dans toutes les phases du contrôle.

III) PARTIE DE L'EPREUVE PROFESSIONNELLE SPECIFIQUE AUX CANDIDATS BENEFICIANT DU CONTROLE CERTIFICATIF EN COURS DE FORMATION :

L'évaluation des CCF 1 et 2 portant sur les pratiques professionnelles choisies parmi les opérations spécifiées dans la note de service DGER/POFEGTP/N2001-2059 doit se faire à l'aide d'une grille d'évaluation spécifique à chaque type de travaux. Ces grilles sont réalisées sous la responsabilité de l'équipe pédagogique. Elles doivent s'inspirer de la grille nationale de l'épreuve terminale ponctuelle de pratique professionnelle utilisée pour les candidats ne bénéficiant pas du CCF (ANNEXE II). La capacité de travailler en sécurité est obligatoirement évaluée dans toutes les phases du contrôle.

L'évaluation du CCF 3 relatif au matériel et aux objectifs 2 et 4 du MP3 est effectuée à l'aide d'une grille d'évaluation réalisée sous la responsabilité de l'équipe pédagogique.

La Chargée de Sous-direction

Brigitte FEVRE

GRILLE POUR LA PARTIE COMMUNE de L'EPREUVE PROFESSIONNELLE TERMINALE PONCTUELLE (ANNEXE I)

CAPA option travaux forestiers, spécialité : bûcheronnage ou sylviculture

(rayer la mention inutile)

NOM, prénom :

date :

N°de jury

COMPETENCES	PRECISIONS ET CRITERES	OBSERVATIONS des examinateurs	Note/barême
1 ère partie : entretien en 20 minutes			
Répondre à des questions relatives au dossier de formation en milieu professionnel *Il n'y a pas lieu d'interroger le candidat qui se présente sans dossier ; aucun des 12 points n'est attribué*	Présence d'un dossier complet (2 rubriques et 14 fiches) dossier soigné		**/4**
	Cohérence des réponses par rapport au dossier . sur les composantes de l'activité . sur les activités réalisées		**/8**
Répondre à des questions de techniques forestières	Vocabulaire technique approprié		**/8**
Total			**/20**
			/40
2 éme partie : reconnaissance de végétaux en 10 minutes			
Reconnaître les essences forestières et la flore forestière proposée	20 échantillons frais		**/20**
	Report de la 1ère partie		**/40**
Total		**Note sur 60** **Note sur 20**	**/60** **/20**

Observations générales et signatures des examinateurs

GRILLE POUR LA PARTIE PRATIQUE PROFESSIONNELLE DE L'EPREUVE PROFESSIONNELLE(ANNEXE II)
(candidats hors CCF)

CAPA option travaux forestiers, spécialité : bûcheronnage ou sylviculture
(rayer la mention inutile)

NOM, prénom : **date :**

Sujet de l'ETP : **N°de jury**

compétences	critères	Eléments impératifs concernant la sécurité (*si un manquement grave est constaté aucun point n'est attribué pour la compétence).*	**Observations des examinateurs**	
Observer le chantier	Justesse des caractéristiques du chantier et de la situation d'intervention Compréhension des consignes	Prise en compte des caractéristiques du chantier entraînant un risque		**/ 2**
Préparer le chantier : choix du matériel et des équipements	Sens de l'observation Sens de l'organisation	Le respect des consignes de sécurité		**/ 2**
Réaliser le chantier	Qualité d'exécution Sens de l'organisation Maîtrise des gestes professionnels Gestion du temps imparti	Respect de la sécurité Absence de gestes dangereux Position ergonomique du corps		**/ 8**
Entretenir le matériel	Entretiens, réglages Précision des gestes	Respect de la sécurité		**/ 3**
Nettoyer, trier, ranger	Respect des consignes et du dispositif de rangement Gestion des déchets, Propreté			**/ 2**
Rendre compte Justifier (en 10 minutes maximum)	Vocabulaire technique approprié Cohérence sur les conditions de la réalisation Cohérence à propos de la suite à donner			**/ 3**
			TOTAL	**/ 20**

Observations générales et signatures des examinateurs : un enseignant et un professionnel (à remplir obligatoirement) :